

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 19 novembre 2013 (OR. en)

16011/1/13 REV 1

OJ/CONS 57

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Objet:	3274 ^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
	(Affaires générales)
Date:	19 novembre 2013
Heure:	10:00
Lieu:	Bruxelles

VERSION RÉVISÉE N° 1 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- 2. Approbation de la liste des points "A" 16296/13 PTS A 77
- 3. Divers
 - Propositions législatives en cours
 - = Informations communiquées par la présidence

DQPG FR

Activités non législatives

4. Approbation de la liste des points "A"
16016/13 PTS A 76
+ADD 1

5. Résolutions, avis et décisions adoptés par le Parlement européen lors de sa période de session à Strasbourg, du 21 au 24 octobre 2013

15713/13 PE-RE 12

- 6. Programme de travail de la Commission européenne pour 2014¹
 - Présentation par la Commission
- 7. Semestre européen
 - Feuille de route relative à la mise en œuvre du Semestre européen 2014 16359/13 CO EUR-PREP 49 POLGEN 225 ENV 1076 ENER 527 MI 1042 RECH 544 COMPET 837 IND 335 ECOFIN 1031SOC 954 EDUC 443 TELECOM 315 JAI 1017
 - Examen annuel de la croissance 2014: présentation par la Commission 15803/13 ECOFIN 984 SOC 904 COMPET 781 EDUC 425 ENV 1025 RECH 509 ENER 502 FISC 214
- 8. Préparation du Conseil européen des 19 et 20 décembre 2013
 - Projet d'ordre du jour annoté 15651/13 CO EUR-PREP 43
- 9. Suivi du Conseil européen
 - Rapport sur la mise en œuvre des conclusions du CE 15874/1/13 REV 1 CO EUR-PREP 48 POLGEN 212
- 10. Divers
 - Suivi du IV^e Forum annuel sur la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (11 et 12 novembre 2013, Vilnius, Lituanie)
 - Deuxième Forum annuel sur la stratégie de l'UE pour la région du Danube (28 et 29 octobre 2013, Bucarest) informations communiquées par la Roumanie
 - Examen de la subsidiarité informations communiquées par les Pays-Bas

Débat public, conformément à l'article 8, paragraphe 3, du règlement intérieur du Conseil.